



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2025

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra mardi, **le 20 décembre 2022 à 18h00** à la salle communautaire au 119 rue Renaud, présentée en simultanée sur la plateforme zoom.

Lors de cette séance extraordinaire :


- Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adoptera le budget pour l'année 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2025;
- Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour;

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* et l'avis de convocation à la séance extraordinaire est signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 9^e jour du mois de décembre 2022.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 9 décembre 2022.


Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière